New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
SOCIAL SAFARI INC.	2007944	Le 02 août 2022
Nom de l'établissement		Numéro de téléphone
Safari Social		(506) 386-2262
Adresse		
55 rue Englehart Dieppe NB E1A 8K2		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	Titre du poste	
Tina Richard Tardif	Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant,	24(1)(b)(i)	12 août 2022	
Commentaires : 3 dossiers sur 8 vérifier lors de l'inspection de renouvellement avaient les dates des assurances- maladie d'expirées. Tous les dossiers doivent être vérifiés afin d'assurer que l'information est à jour.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit.	24(1)(f)	03 août 2022	
Commentaires : Les registres de présence doivent être remplis adéquatement dès l'arrivée des enfants. Une discussion entre l'inspectrice et l'administratrice a eu lieu à ce sujet.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	03 août 2022	
Commentaires : Durant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé dans une des classes que le cabinet qui contient des produits toxiques n'est pas barré sous clé en raison que le mécanisme de la serrure est défectueux. Tous produits toxiques doivent être rangés sous clé en tout temps pour assurer la sécurité des enfants. La serrure à clé doit être réparée ou les produits doivent être rangés sous clés à un autre endroit.			
48(2) L'exploitant d'un établissement agréé peut fournir à l'enfant qui y est bénéficiaire de services de la nourriture que son parent ou son tuteur apporte de la maison, auquel cas la nourriture porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant et est réfrigérée au besoin.	48(2)	12 août 2022	
Commentaires : Durant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice à observer qu'il a avait 2 boîtes à dîner non identifié avec le nom de l'enfant ainsi que des bouteilles d'eau. Une discussion entre l'inspectrice et l'administratrice a eu lieu à ce sujet.			

Commentaires généraux
Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé les enfants jouer pleinement dehors avec les éducatrices. L'inspectrice a été en mesure d'observer les enfants pendant les collations, le dîner, la sieste et durant les transitions.La planification basée sur les intérêts des enfants est visuelle à l'entrée de chaque local.

Commentaires généraux
Les ratios sont respectés lors de l'inspection.

original signé par
Tina Richard Tardif

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 03 août 2022

Date

original signé par
Jessica Clavet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 août 2022

Date